

**DÉCISION ILR/E19/3 DU 15 FÉVRIER 2019**

**PORTANT ACCEPTATION DU CONTRAT-CADRE FOURNISSEUR**

---

**SECTEUR ÉLECTRICITÉ**

---

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et notamment ses articles 22 et 57 ;

Vu la demande d'acceptation introduite conjointement par tous les gestionnaires de réseaux de distribution et de transport auprès de l'Institut par courrier du 12 novembre 2018, reçu le 29 novembre 2018 ;

Considérant la consultation publique organisée par l'Institut du 14 décembre 2018 au 31 janvier 2019 ;

*Décide :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le modèle-type de contrat-cadre fournisseur à conclure par chaque gestionnaire de réseau de distribution ou de transport avec tout fournisseur fournissant de l'électricité à des clients finals de ses réseaux, dans sa version 1.0, est accepté.

**Art. 2.** (1) Tout nouveau contrat-cadre fournisseur devra être conforme au modèle-type accepté à l'article 1<sup>er</sup> à compter de la date de notification de la présente décision.

(2) Concernant les relations contractuelles existantes régies par une ancienne version du contrat-cadre à la date de notification de la présente décision, un nouveau contrat cadre-fournisseur conforme au modèle-type accepté à l'article 1<sup>er</sup> doit être conclu pour le 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Art. 3.** La présente décision sera notifiée aux gestionnaires de réseau, à savoir Creos Luxembourg S.A., Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck et Sudstrom S.à.r.l. & Co S.e.c.s. et publiée, ensemble avec le document mentionné à l'article 1<sup>er</sup>, sur le site internet de l'Institut.

Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision, à introduire devant le Tribunal Administratif de Luxembourg par ministère d'avocat à la Cour, au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation**

**La Direction**

**(s.) Michèle Bram**  
**Directrice adjointe**

**(s.) Camille Hierzig**  
**Directeur adjoint**

**(s.) Luc Tapella**  
**Directeur**